



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Marseille, 11-19 Juin 2020

**Un appel mondial pour la coordination des actions, la
conservation, la gestion durable et le financement du second
poumon primordial de la planète**



© Intu 2008

Note conceptuelle de la Participation des pays du Bassin du Congo

Février 2020

1

1. Contexte et justification

Les écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de l’Afrique centrale. Reconnaisant l’importance économique et écologique de ces écosystèmes, ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur eux, les chefs d’État d’Afrique centrale se sont engagés en mars 1999 à Yaoundé, à travers la « Déclaration de Yaoundé », à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays pour soutenir les efforts de développement économique et social de leurs populations.

Cet engagement a été réaffirmé en février 2005 avec la signature par les Chefs d’État du Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale, instituant la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC). La COMIFAC étant définie comme l’unique instance d’orientation, de décision, de suivi, de coordination et d’harmonisation des politiques et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Cette institution intergouvernementale qui regroupe dix États membres¹ s’est vite positionnée sur l’échiquier international comme partenaire sérieux pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

En vue de traduire en actions concrètes les engagements des Chefs d’État de la sous-région, un plan d’actions appelé communément **Plan de Convergence a été développé et adopté par les Chefs d’État en février 2005** pour la période décennale 2005-2014. Au terme de la première période décennale de mise en œuvre, le Plan de Convergence a été révisé pour prendre en compte les enjeux et défis nouveaux liés à la conservation de la nature et le développement durable. Ce Plan révisé a été adopté par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en juillet 2014 à Brazzaville pour la période décennale 2015-2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, des avancées significatives ont été enregistrées en Afrique centrale. On peut citer entre autres, l’augmentation des superficies des forêts sous aménagement et des forêts certifiées, l’augmentation de la superficie d’aires protégées nationales et la création des complexes d’aires protégées transfrontalières, etc.

En dépit de ces avancées, les pays d’Afrique centrale restent confrontés à de nombreux défis et menaces de conservation de la nature en général et de gestion durable des écosystèmes forestiers en particulier. En effet, le grand braconnage des espèces fauniques phares comme les grands mammifères, l’exploitation illégale des forêts, la coupe abusive et informelle du bois pour les besoins d’énergie et les conflits d’utilisation des terres constituent quelques menaces sérieuses sur les ressources naturelles.

~~Par ailleurs, nous vivons une époque de grands changements. L’ampleur des bouleversements subis par la nature est l’objet de débats intenses au plan international. En effet, face aux besoins humains immédiats s’oppose la capacité de la planète à fournir à long terme les ressources à cette humanité. et leurs effets à long terme sur la capacité de la planète à soutenir la vie. Pour~~

¹ Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao tomé et Príncipe, Tchad

y faire face, La communauté mondiale à récemment adopté des Objectifs de développement durable et s'est engagée à les compléter en l'espace de 15 ans.

C'est dans ce contexte que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) organise tous les quatre ans son Congrès mondial qui rassemble les représentants de gouvernements, d'agences publiques, d'ONG, du monde scientifique, des collectivités locales, des peuples autochtones et des entreprises. Ce congrès a pour objectif de renforcer les efforts de protection de la biodiversité dans le monde et de promouvoir les solutions pour relever les défis les plus pressants de l'environnement et du développement durable.

il s'est tenu du 1^{er} au 10 Septembre 2016 à Hawaii, États-Unis le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui a attiré plus de 10 000 participants de 180 pays, généré plus de 21 000 articles de presse et touché 75 millions de personnes grâce aux réseaux sociaux. Les membres de l'UICN ont aussi pris plus de 120 décisions sur des questions de conservation majeures, accompagnant l'élan, les connaissances et les engagements générés lors de l'événement, qui ont permis de concrétiser l'Accord de Paris sur le climat et les Objectifs de développement durable adoptés peu avant le Congrès.

Quatre ans après, l'UICN organise le Congrès mondial de la nature 2020, avec plus de 15 000 Participants attendus, du 11 au 19 juin 2020 à Marseille en France. Ce Congrès, qui couvrira sept thèmes, constitue une étape importante avant la 15^e Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui se tiendra du 15 au 28 octobre 2020 à Kunming en Chine au cours de laquelle un nouveau cadre pour la biodiversité mondiale doit être adopté. Les messages, décisions et autres résultats du Congrès guideront les débats qui auront lieu lors de cette CdP de la CDB. Des scientifiques, des experts en politiques, des chefs d'entreprise et des professionnels du monde entier y partageront leurs expériences, leurs innovations et les dernières avancées scientifiques dans le domaine de la conservation et du développement durable.

Comme en 2016, les pays d'Afrique centrale membres de l'UICN, la COMIFAC, ses partenaires et d'autres parties prenantes sous régionales devront prendre part à cet important congrès. Au regard des enjeux et défis de la conservation de la nature en Afrique centrale, ce congrès constitue une autre opportunité pour la COMIFAC et ses pays membres de promouvoir mieux qu'en 2016, l'expertise des pays de l'espace COMIFAC en matière de conservation de la biodiversité, présenter les savoir-faire et les bonnes pratiques où la conservation a des avantages concrets pour les populations, la nature et le développement durable.

En vue d'assurer une participation active et coordonnée de l'Afrique centrale à ce Congrès, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a initié la présente note conceptuelle en vue de décrire les activités envisagées par les pays membres et les partenaires actifs dans le Bassin du Congo. Elle précise ses objectifs, résultats attendus et propose un budget pour sa mise en œuvre.

2. Objectif et résultats attendus

2.1 Objectif

L'objectif de la participation de la COMIFAC et ses pays membres à ce congrès est d'influer sur les orientations de la politique mondiale en matière de conservation de la nature et de lancer

un appel à la communauté internationale pour conserver, gérer durablement et financer davantage les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ,second poumon de la planète

Il s'agira plus spécifiquement :

- d'assurer la visibilité de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires (techniques et financiers);
- de partager les progrès réalisés et les défis majeurs en matière de conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées, la restauration des écosystèmes forestiers, en Afrique centrale en général et de la mise en œuvre du Plan de convergence en particulier
- de susciter un engagement international et mobiliser de nouveaux partenaires technique et financier pour la mise en œuvre du Plan de Convergence la COMIFAC et ses pays membres.
- de préparer un point d'étape vers la COP 15 de la biodiversité sur le Financement d'un programme d'investissement sur la biodiversité (transfrontalière) pour l'Afrique centrale

2.2 Résultats attendus

Les résultats escomptés sont les suivants :

- la communauté internationale est informée des réalisations, défis et perspectives de l'Afrique centrale en matière de mis en œuvre du Plan de Convergence;
- les progrès et les défis majeurs des pays de l'espace COMIFAC en matière de conservation de la biodiversité et de restauration des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale sont connues et pris en compte dans les conclusions du Congrès;
- la visibilité de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires est assurée ;
- de nouveaux partenariats technique et financiers sont noués en faveur de la sous-région.

2.3. Les produits :

Les produits suivants sont attendus pour magnifier la participation de la COMIFAC au Congrès :

1. un rapport de participation de la COMIFAC est disponible ;
2. une banque de données d'images des moments forts est disponible ;
3. une liste des nouveaux partenaires de la COMIFAC.

2.4 Articulation / structuration de la Participation de la COMIFAC et ses pays Membres

Afin d'obtenir les résultats escomptés, la COMIFAC et ses pays membres envisagent de mener entre autres, cinq grandes activités à savoir :

- Participation et contributions de la sous-région aux décisions/résolutions/motions prises lors des sessions du forum;
- Organisation d'une session de haut niveau sur le thème « appel à la communauté internationale / réseautage international pour conserver, gérer durablement et financer les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, second poumon de la planète » - ;
- Coorganiser une session de haut niveau avec l'Afrique de l'Ouest
- Organisation de cinq (3) sessions techniques parallèles
- Animation d'un grand pavillon d'exposition, hébergeant les pays Membres et les Partenaires, concomitant à celui de Afrique de l'Ouest (CDEAO)
- Actions de communication autour de la participation de la COMIFAC au Congrès (Conférence de presse de haut niveau)

3. Audience cible

- ✓ Les représentants des États ;
- ✓ Les Organisations et institutions internationales ;
- ✓ Les Organisations Internationales non Gouvernementales ;
- ✓ Les institutions financières mondiales ;
- ✓ Le secteur économique privé
- ✓ Les fondations caritatives ;
- ✓ Les Organisations de la société civile ;
- ✓ Les Média Internationaux et régionaux.

4. Description des principales activités

4.1. Participation et contributions de la sous-région aux décisions/résolutions/motions prises lors des sessions du forum

La COMIFAC devra préparer ses positions à défendre lors des sessions du forums prévues au cours du Congrès. Il s'agira notamment de prendre part aux sessions du forum dont les thèmes sont d'intérêt pour la sous-région et de veiller à ce que les positions communes sous-régionales aient été pris en compte en vue d'influencer sur les décisions/résolutions/motions lors de l'Assemblée générale des Membres.

A cet effet, un groupe de travail restreint devra être mis en place par le Secrétariat Exécutif pour passer en revue les différents projets de motions et cibler ceux dont les thèmes sont d'intérêt pour la sous-région, susciter les contributions de la sous-région et les coordonner en vue de

formuler des positions communes sous-régionales à faire endosser par les pays de la sous-région, Membre de l’UICN.

c’est dans cette optique que le Secrétariat Exécutif devrait transmettre des correspondances aux pays pour les accompagner (pour ceux qui en ont besoin) dans leurs contributions aux motions.

4.2. Organisation d’une session de haut niveau : “ appel à la communauté internationale / réseau international pour conserver, gérer durablement et financer le second poumon de la planète - Les Écosystème du Bassin du Congo ” devant aboutir à l’adoption/signature d’une déclaration d’intention conjointe Nord-Sud ”.

Une session de haut niveau sera organisée conjointement avec l’UICN sur le thème central : “ appel à la communauté internationale pour conserver, gérer durablement et financer le second poumon de la planète - Les Écosystème du Bassin du Congo ”

Au cours de cette session, les pays membres de la COMIFAC présenteront des bonnes pratiques où la conservation a des avantages concrets pour les populations autochtones et locales, la nature et le développement durable. Les présentations porteront principalement sur les initiatives majeures avec des changements potentiels attendus pour la conservation de la nature et le développement durable dans la sous-région, devant nécessiter une attention et un soutien mondial. Les différentes contributions seront capitalisées pour développer le plan d’action devant définir clairement les initiatives prioritaires pour usage par les gouvernements de la sous-région en collaboration avec la COMIFAC afin de mobiliser les appuis nécessaires de la communauté mondiale.

Quelques hauts responsables et autorités politiques des pays membres de la COMIFAC seront invités à partager les initiatives de conservation majeures développées dans leurs pays, en décrivant les succès, les défis et les possibilités d’apporter des changements. Des partenaires stratégiques et un représentant de la société civile seront également invités à présenter des nouveaux engagements, des orientations futures dans le programme de soutien.

4.3. Animation d’un grand Pavillon

La COMIFAC envisage d’animer un grand pavillon devant héberger les pays de la sous-région y compris les Partenaires et projets. Idéalement, ce pavillon sera concomitant à celui de l’Afrique de l’Ouest

le stand de la COMIFAC, de ses pays et ses partenaires, dénommé « PAVILLON BASSIN DU CONGO », est prévue d’une superficie totale minimum de 24 m² (4mx6m).

Ce stand est servira à l’exposition des supports de communication tels que des posters, des publications, des gadgets etc. avec divers messages clés, des documents physiques et la projection des vidéos sur différentes initiatives de GDF et de conservation du bassin du Congo et les efforts réalisés dans ces domaines.

Il pourra également abriter des rencontres d'échanges ou journées thématiques. Ces journées permettront à la COMIFAC, ses pays membres et ses partenaires de présenter les initiatives produits relatifs à la mise en œuvre des initiatives de conservation dans la sous-région.

Suivant les opportunités qui se présenteront les pays du bassin du Congo communiqueront sur les thématiques ci-après , susceptibles de reformulation ou de regroupements :

1. Vision, stratégique et programmatique de la COMIFAC sur le cadre institutionnel innovant en matière de gestion des aires protégées naturelles en Afrique Centrale ;
2. État des aires protégées du Bassin du Congo : un instrument d'aide à la prise de décision en faveur de la gestion durable des aires protégées et du développement ;
3. Investissement coordonné sur la conservation de la biodiversité, la gestion et le financement des aires protégées (transfrontalières) d'Afrique centrale : cas de la Fondation du Tri national de la Sangha et financements novateurs pour les aires protégées
4. Criminalité faunique, lutte contre le trafic d'espèces sauvages, transhumance et groupes armés entre le sahel et le Nord du Bassin du Congo : le PAPECALF et l'outils Africa Twix
5. Aires protégées et bien être des communautés locales et autochtones : les initiatives locales novatrices et bonnes pratiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance économique ;
6. Prise en compte des droits des PA et communautés locales dans la gestion des Aires Protégées dans le bassin du Congo
7. les pays du Bassin du Congo et la Restauration des Paysages : cas du défis des Bonn

Des supports événementiels suivant les directives du Congrès avec des messages clés seront élaborés.

4.4.Actions de communication autour de la participation de la COMIFAC au Congrès Mondial

Il s'agira pour la COMIFAC de mener les activités de communication avant, pendant et après sa participation au Congrès..

Avant le Congrès, il s'agira spécifiquement de :

- Mettre en place un groupe de travail, composé de : COMIFAC et ses partenaires pour définir et valider les objectifs de communication de la participation du Bassin du Congo au Congrès.
- Identifier et faire la liste des différents partenaires qui contribueront à l'animation du Pavillon Bassin du Congo afin de développer le calendrier des interventions et la distribution des espaces pour les expositions ;

- Inventorier et collecter les supports de communication des partenaires, susceptibles d'intéresser pour le Congrès ;
- Préparer et produire des supports évènementiels spécifiques au Congrès (affiches, dépliants, dérouleurs, présentoirs, etc.) ;
- Publier chaque semaine via les médias en ligne (news letters, facebook, site web, etc.) l'état d'avancement des préparatifs de la participation de la COMIFAC, ses pays et ses partenaires au Congrès mondial
- Préparer la conférence de presse à organiser pendant le congrès ;
- Préparer et diffuser les invitations sur les différents événements à organiser lors du Congrès
- Préparer un dossier de presse en direction des médias présents ;
- Préparer et obtenir des interviews et émissions audio-visuels faisant intervenir la COMIFAC ;
- Partager les informations sur le calendrier de l'utilisation du Pavillon Bassin du Congo,

Durant le congrès :

- Sur la base des fichiers, listes et base de données, l'action de la communication visera à drainer une plus grande audience des participants aux différentes activités menées dans le Pavillon Bassin du Congo. A cet effet, une mailing liste servira de canal pour les différentes communications ;
- Diffuser quotidiennement l'information sur le déroulement du Congrès.
- Réaliser des reportages sur le déroulement du Congrès et les diffuser sur les médias de la COMIFAC (Site web, réseaux sociaux, etc.)
- Documenter les activités (base de données, photos...)
- Appuyer l'organisation d'une conférence de presse
- Assurer l'animation du Pavillon de la COMIFAC, selon un calendrier de permanence ;
- Faire la communication autour des initiatives pilotes
- Faciliter les relations médias, avec les médias sur place à Marseille.

Après le congrès :

- Les principaux résultats de la participation du Bassin du Congo au congrès seront publiés dans les différents supports institutionnels de l'IUCN, de la COMIFAC, du PFBC et d'autres acteurs médiatiques pertinents ;
- Un article sur la participation de la COMIFAC sera publié.

- Une communication/restitution sera effectuée lors de la prochaine RdP du PFBC.

Pour d'amples informations, bien vouloir contacter cnchoutpouen@comifac.org